

Direction du Pôle Humanités

DELIBERATION N°CPHU_221006-03
Conseil du Pôle Humanités

Séance du 6 octobre 2022

POINT 4- Procès-Verbal du 08 septembre 2022 du conseil de Pôle Humanités (pour approbation)

LE CONSEIL DE POLE

Vu le code de l'éducation

Vu les statuts de Nantes Université

Vu le règlement intérieur provisoire d'application des statuts de Nantes Université notamment son article 10

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Membres en exercice : 30

Nombre de votants : 22

Voix pour : 17

Voix contre : 0

Abstentions : 5

Article n°1 : Approbation

Le conseil de Pôle approuve tel qu'annexé le procès-verbal de la séance du 08/09/2022.

Article N°2 : Exécution et publicité

Le directeur du Pôle Humanités est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa publicité.

A Nantes, le 6 octobre 2022,
Le directeur du Pôle Humanités



Affiché le : 06 octobre 2022

Transmis au Rectorat le : 11 octobre 2022

Jeudi 08 septembre 2022

Le Conseil du Pôle Humanités de Nantes Université s'est réuni jeudi 8 septembre 2022 à 9h30, en formation plénière, en présentiel, sous la présidence de Yann Lignereux, directeur adjoint du pôle à la Recherche de 9h30 à 9h45 et de Monsieur Philippe COTTIER, directeur du Pôle Humanités à partir de 9h45.

Membres présents au Conseil en présentiel :

M. Werner WÖGERBAUER, Mme Frédérique ROBIN, M. Alexandre RONNE, M. Jérémy BEZAULT, Mme Evelyne LEVEZIEL, Mme Aurélie CLOAREC, Mme Louise CARRIOT, Mme Annick PETERS-CUSTOT, M. Thomas RENARD, M. Thierry GUINEBERTEAU, Mme Christine MARGETIC, Mme Béatrice HEBUTERNE, Mme Fabienne COLOMBEL, M. Mohamad EL HAJ, Mme Sophie BELAN, Mme Karine DURIN, Mme Leslie de BONT, M. Yann LIGNEREUX, Mme Louise QUINIO, Mme Martine STIRLING, M. Eric SCHNAKENBOURG, M. Jimmy MOUCHARD, Mme Anne CONGARD, M. Mohamed MAANAN, Mme Delphine COAT-PROU.

Absents / excusés :

M. Michel CATALA, Mme Christine VIDAL-GOMEL, M. Julien Van OPBROECK, M. Alban LOGEAIS, Mme Maelys LEROUX, Mme Pascale MOULEVRIER, Mme Nolwenn BIHAN, M. Bertrand GUILLET, Mme Lucie THEVENET, M. Pierre TEISSIER, M. Bruno GNASSOUNOU, M. Christophe MICHAUT, Mme Christine LOMBEZ, M. François MADORE.

Procurations :

Mme Hamida DEMIRDACHE
M. Sébastien URBANSKI
Mme Isabelle GARAT
M. Benoît CHETAÏLLE
M. Alexandre RONNE
Mme Sophie BELAN
M. Bruno MENIEL

avec une procuration à
avec une procuration à

M. Werner WÖGERBAUER
Mme Frédérique ROBIN
Mme Fabienne COLOMBEL
Mme Aurélie CLOAREC
M. Jérémy BEZAULT
Mme Karine DURIN
Mme Béatrice HEBUTERNE

ORDRE DU JOUR

1. Informations générales

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

2. Procès-verbal du conseil de pôle du 17 mai 2022 (pour approbation)
3. Procès-verbal du conseil de pôle du 23 juin 2022 (pour approbation)

INSTANCES

4. Calendrier des Conseils de Pôle 2022-2023 (pour information)

FORMATION

5. Création d'une commission formation pour le pôle Humanités, à partir de 2022-2023 (pour information)
6. Maquettes LAS 1, LAS 2, LAS 3 (pour approbation)
7. Maquettes FLCE (site de la Roche sur Yon) (pour approbation)
8. Règlement des contrôles de connaissances 2022-2023 (pour information)
9. Approbation par les composantes des modalités des contrôles des connaissances 2022-2023 (pour information)
10. Arrêt progressif du dispositif de remédiation Réus-Terre à l'UFR d'histoire (arrêt du financement par la Région Pays de Loire) (pour information)
11. Présentation de l'accord avec l'université UTAH par M Christian Hounnoui (pour information et/ou validation)

RESSOURCES HUMAINES

12. Nouveaux arrivants au pôle : E, EC et BIATSS (pour information)
13. Révision des effectifs BIATSS : présentation des demandes au niveau pôle et volumétrie (pour information et/ou validation)

FINANCES

14. Présentation du CPOM de pôle (pour information)

LE PÔLE HUMANITES ET NANTES UNIVERSITE

15. Point sur le projet stratégique du pôle (pour information)
16. Rentrée des Composantes (pour information)

QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, M. Yann Lignereux ouvre la séance à 09h30.

1. Informations générales

Yann Lignereux ouvre le Conseil en l'absence temporaire de Philippe Cottier qui arrivera à 9h45. Il souhaite la bienvenue aux membres de la part de Philippe Cottier, en espérant que les vacances aient été les meilleures possibles et que les membres sont en grande forme et en pleine « effervescence » comme le dit la Présidente de NU, et que derrière cette effervescence il y a l'enthousiasme de toutes et de tous.

Un second point règlementaire et institutionnel est abordé : selon les Statuts de NU il y a désormais un enregistrement des séances des Conseils et la nécessité de pouvoir identifier celles et ceux qui prennent la parole. Donc quand les membres sollicitent une intervention, il est important qu'ils se présentent, même si bien évidemment, tout le monde se connaît, mais ce sera une efficacité accrue pour la prise de note du secrétariat.

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

Delphine Coat-Prou précise qu'à partir du 17 mai le Conseil a voté des maquettes, soit leurs reconductions, soit leurs modifications. Le service juridique a demandé de mettre toutes les délibérations sur les PV. Ce travail est fastidieux mais il y a de plus en plus de recours de la part des étudiants, nos PV doivent être irréprochables. Cet aspect de règlementation d'avoir des délibérations pour chaque maquette modifiée implique de faire apparaître ces délibérations dans les PV.

- Delphine Coat-Prou précise que les enregistrements ne sont pas diffusés, ils permettent une retranscription la plus fidèle possible des PV.

INSTANCES

4. Calendrier des Conseils de Pôle 2022-2023 (pour information)

Yann Lignereux présente le calendrier des Instances du Pôle, et précise que des informations sont disponibles régulièrement sur le UNcloud de NU, c'est un point qui permet de partager l'information si elle n'avait pas été connue de tout le monde. Aujourd'hui le 8 septembre, le lien de l'OdJ est important, il permet de retrouver le calendrier prévisionnel. Delphine Coat-Prou ajoute que le calendrier est sur le Prodoc, qu'il est important de retenir les dates des prochains Conseils. Sur le calendrier assez imposant, il y a les instances de l'établissement, nos instances Conseils de Pôle mais aussi les Commissions qui se mettent en place avec Martine Stirling pour les relations internationales ou la formation avec Leslie De Bont. Il y a aussi les conseils de gestions des UFR avec lesquels les différents calendriers doivent s'articuler.

FORMATION

5. Création d'une Commission Formation pour le pôle Humanités, à partir de 2022-2023 (pour information)

- Yann Lignereux donne la parole à Leslie De Bont.

- Leslie De Bont précise que le travail est en cours et informe les membres qu'il a été nécessaire de créer une Commission Formation pour une meilleure circulation des informations, plus de transparence, un partage d'expérience et d'expertise sur tous les sujets « formation » et les présenter aux votes en conseils de pôle.

- Leslie De Bont rappelle que ce choix a été fait par deux autres pôles : Santé et Sciences et Technologie. Le pôle Société est en réflexion. Ce choix s'appuie sur le Règlement Intérieur du pôle et de NU qui prévoient que l'on peut se doter d'organes consultatifs.

L'objectif de cette Commission n'est pas d'étudier des dossiers mais plutôt d'anticiper et de réfléchir à plusieurs sur des sujets. Il y en a d'ailleurs un certain nombre avec la préparation de la nouvelle offre, à commencer par la modularité en Licence, sur lesquels on a commencé à travailler juste avant les congés.

- La liste des membres et des invités permanents n'est pas encore stabilisée. Pour donner un ordre d'idée, dans les autres pôles, les invités permanents sont les Directeurs et directrices de Composantes, éventuellement les adjoints qui ont un regard sur la pédagogie et la formation, la DFVE, le CDP, le SIO et la Sclolarité du pôle sont également invités permanents. Pour les membres ce sont essentiellement les responsables de formation qui sont à la manœuvre puisque ce sont évidemment eux qui ont une bonne connaissance des questions relatives aux maquettes et plus généralement aux questions de formation. Leslie De Bont va également se rapprocher des élus du conseil de pôle, des élus étudiants notamment, pour savoir s'ils seraient intéressés pour participer à cette commission. Elle a également commencé à contacter les responsables de formation à ce sujet, tous n'ont pas encore été informés mais cela va se mettre en place petit à petit.

- Il est prévu à minima une commission par semestre, le but est d'éviter trop de réunions et de trouver un mode de fonctionnement efficace. Dès que les choses seront stabilisées, voire finalisées, il y aura un second temps d'information au prochain conseil.

- Leslie demande aux membres s'il y a des questions.

- Louise Quinio fait part au conseil du travail qui est fait sur les questions des étudiants et la vie de campus avec la proposition et la création d'une Commission Vie Etudiante qui se réunira 2 à 3 fois par an. Elle sera composée d'élus étudiants en Conseil de Pôle et en Conseils de gestion des Composantes ainsi que des correspondants de composantes nommés au sein des 5 composantes du pôle Humanités.

- Martine Stirling annonce la création d'une Commission des Relations Internationales qui se réunira 4 fois par an, à laquelle seront conviés les correspondants RI et les membres de la direction du pôle.

- Yann Lignereux complète le propos sur les commissions et annonce que la Commission Recherche réunissant les directeurs et directrices d'unité de recherche a beaucoup travaillé pour élaborer le projet stratégique du pôle au niveau de la recherche. La fréquence des réunions a été allégée mais il y en aura une prochaine mi-octobre (doodle qui permettra de l'organiser)

- Béatrice Hébuterne intervient au sujet de la commission formation et la nouvelle offre. A l'UFR Lettres et langages, elle était la directrice de département d'une discipline assez importante (Sciences de l'information et de la communication). Elle est la seule titulaire à présent, un collègue est parti à Rennes, son poste existe mais a été redéployé, un autre collègue a fait une rupture conventionnelle (son support de poste existe toujours). Ils devraient donc être trois. D'autres personnes dans NU sont spécialistes d'Info Com mais il y en a très peu, elle pose une question : Un étudiant qui sort du Bac aujourd'hui et qui veut s'engager en sciences de l'information et de la communication n'a pas d'autre choix que de s'orienter vers Audiencia, Sciences Com où, pour un ordre de grandeur, il faut payer minimum 6000 euros l'année, soit à l'Université Catholique de l'Ouest où le moins cher serait 4000 euros selon le coefficient familial, voire 8000 euros pour un master. C'est une question qui dépasse UFR Lettres et Langages, cette discipline est énormément porteuse d'emplois, il y a beaucoup de débouchés professionnels, très transversale il n'y a pas forcément besoin de prérequis pour s'inscrire en InfoCom. L'Université de Rennes a un gros département de 800 étudiants en L1 et un étudiant ne peut pas étudier à Rennes s'il n'est pas local.

Dans la nouvelle offre de formation, ils suppriment certains parcours car ils veulent se centrer sur d'autres choix. Il n'y aura plus cette offre à Nantes. Une collègue de psycho l'informait qu'elle connaissait des étudiants qui venaient du master qui avait été fermé. Mme Hébuterne souligne qu'elle recrutait volontairement des personnes issues d'origines différentes pour avoir un panel d'étudiants qui ressemble à une entreprise, c'est-à-dire être capable de travailler en groupe avec des profils différents mais complémentaires. Elle trouve cela très dommage.

- Annick Peter's Custot demande des précisions, ce sont des sujets dont on parle dans les couloirs sans jamais avoir d'explications. Ici en conseil, est-il possible de savoir pourquoi, est-ce une décision politique ou quelque chose de cet ordre-là donc pourquoi à Nantes il a été décidé de supprimer la formation en InfoCom. Elle pense qu'il est important pour les membres de savoir car ils sont à peu près tous peu satisfaits de la situation. Laisser une offre de formation désormais au secteur concurrentiel payant n'est, pour NU, évidemment pas satisfaisant.

- Beatrice Hébuterne précise que lors de la dernière discussion avec Dominique Averty, qui remonte à quatre ou cinq ans, le VP qui était en charge des formations mentionnait que jamais une vice-présidence ne fermerait ni département ni formation, que c'était une affaire liée aux UFR. C'est ce qu'il s'est passé, elle dirigeait un parcours de master au sein du master CCS.

Cela vient de la présidence dit on mais elle ne connaît pas la nouvelle présidente.

Il y a eu un tas de raisons : le quartier de la création qui devait avoir le monopole de pleins de choses. Disposer d'une vitrine numérique est très bien mais il serait bien au sein du Pôle Humanités d'avoir une discipline qui permette de rassembler des étudiants qui viennent d'horizons différents. Elle ajoute qu'aucun étudiant issu du master qui a été fermé n'est au chômage. Elle est en lien avec 340 étudiants qui sont tous dans des jobs très intéressants et qui voulaient réaliser leurs rêves. De nombreux étudiants sont devenus journalistes sportifs, il y a des débouchés. Elle aimerait que la question soit posée.

- Leslie de Bont répond qu'elle ne connaît pas l'historique mais qu'elle va étudier le dossier.

- Yann Lignereux propose d'articuler l'échelle de l'UFR et l'échelle du pôle et définir les responsabilités.

- Annick Peter's Custot précise qu'il serait bien que le Conseil de Pôle soit informé des raisons pour lesquelles ces politiques ont été menées et manifeste son avis sur la question.

- Leslie De Bont confirme qu'elle va s'en occuper.

M. Philippe Cottier arrive au Conseil à 9h47 suite à un problème de transport. Il prend la présidence du conseil.

6. Maquettes LAS 1, LAS 2, LAS 3 (pour approbation)

- Philippe Cottier invite au vote des maquettes LAS car elles ont dû être retirées de l'ordre du jour en juin pour des raisons d'arrivée tardive de nouvelles préconisations sur les LAS 2 et 3 notamment. Ce vote concerne LAS 1, LAS 2 et LAS 3, Philippe Cottier précise que l'on doit proposer une seconde chance qui peut s'exercer soit en 2^{ème} année de licence soit en 3^{ème} année de Licence, il faut donc prévoir cela dans les maquettes.

- Christine Bernier ajoute que cela nécessite une modification de l'intitulé en 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année (le Module santé devient Option Santé) et d'accroître le nombre de crédits ECTS (passage de 6 à 10 ECTS) pour les LAS 2 et LAS 3. Le Décret impose que les étudiants, pour exercer leur seconde chance, doivent être en possession de 10 crédits ECTS dans le domaine de la santé, de ce fait, le total licence remonte à 70. Les documents concernant ce décret ont été reçus très tardivement, en juillet, il est donc demandé d'approuver aujourd'hui ces modifications de maquettes.

-Philippe Cottier invite les membres du conseil à voter sur Maquettes LAS 1, LAS 2, LAS 3 :

VOTE à mains levées – 20 votants :

- Pour : 20**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

- ❖ **Les maquettes LAS 1, LAS 2 et LAS 3 sont validées à l'unanimité.**

Délibération n°CPHU_220908-01

Délibération n°CPHU_220908-02

Délibération n°CPHU_220908-03

Délibération n°CPHU_220908-04

Délibération n°CPHU_220908-05

Délibération n°CPHU_220908-06

Délibération n°CPHU_220908-07

Délibération n°CPHU_220908-08

Délibération n°CPHU_220908-09

Délibération n°CPHU_220908-10

Délibération n°CPHU_220908-11

Délibération n°CPHU_220908-12

7. Maquettes FLCE (site de la Roche sur Yon) (pour approbation)

-Philippe Cottier invite Alexandre Ronné à prendre la parole.

- Alexandre Ronné précise que cela concerne les maquettes d'une double licence en Droit/LEA, puisque sur le site de La Roche Sur Yon, au Centre Universitaire Départemental (CUD), une double licence n'avait pas été présentée dans les projets de vote de maquettes aux précédents conseils. La licence LEA avait juste été évoquée sur le site de La Roche Sur Yon. Il n'y a pas de changement par rapport à l'offre de formation, même fonctionnement.

-Philippe Cottier invite les membres du conseil à voter sur cette maquette :

VOTE à mains levées – 20 votants :

- Opposition : 0**
- Contre : 0**
- Abstention : 0**

- ❖ **La maquette de double licence Droit/LEA est validée à l'unanimité.**

Délibération n°CPHU_220908-13

8. Règlement des contrôles de connaissances 2022-2023 (RCC) (pour information)

- Philippe Cottier invite Christine Bernier à développer ce point sur les modalités de contrôle de connaissances qui sont mises en œuvre pour cette année universitaire 2022-2023. Elles sont basées sur le règlement qui a été voté le 27 avril 2017, et toujours en vigueur pour cette année universitaire. Le VP formation va organiser un groupe de travail avec deux réunions de travail, pour aboutir à un document à l'automne 2022 tout début 2023. Il sera porté et approuvé par le CAC, à partir duquel on pourra construire de nouvelles MCC pour les offres de formations 2023.

- Annick Peter's Custot espère qu'il y aura plus de collégialité que sur la circulaire sur les examens des personnes en situation de handicap. Elle s'interroge sur le timing car ils sont obligés de rendre les fiches de compétences. Elle trouve qu'il est compliqué de parler de manière disjointe des fiches de compétences et des MCC. Elles doivent être rendues pour

décembre 2022, le délai sera très court pour modifier les fiches compétences en fonction de la réglementation sur les contrôles de connaissances.

- Christine Bernier précise que ce n'est qu'un retour de ce qui a été entendu en réunion Formation Pôle de fin août, le VP formation a donné un calendrier un peu flou, elle espère que le document sera finalisé à l'automne.

- Annick Peters-Custot explique que le CDP est dans les locaux des UFR aujourd'hui pour renseigner les collègues sur ces fiches compétences, c'est donc maintenant qu'elles sont faites.

- Philippe Cottier ajoute que Leslie de Bont participe à ce travail en tant que directrice adjointe à la formation.

- Leslie De Bont indique qu'elle a un rendez-vous bientôt et qu'elle fera remonter cette inquiétude.

- Christine Margetic pose la question de la validation du TOEIC, sera-t-il encore obligatoire ou pas ? Elle souhaite fortement que ça ne soit pas le cas.

- Christine Bernier confirme que c'est en stand-by. Pour les formations pour lesquelles il n'y a pas d'obligation de certification en langues pour l'obtention du diplôme, les équipes pédagogiques choisissent de laisser leur UE : certification en langue anglaise ou de la retirer. A l'heure actuelle il n'y a pas d'autre information, les maquettes avaient été approuvées avec introduction de cette UE mais c'est devenu caduque. Pour l'instant il n'y a pas d'obligation, les composantes peuvent faire ce qu'elles souhaitent.

- Comme complément d'information, Leslie De Bont ajoute que le SUL, Service Universitaire des Langues, produit actuellement un document listant tous les dysfonctionnements.

- Alexandre Ronné ajoute que si l'on veut maintenir cette certification, il n'y a pas de financement. C'est à la charge des composantes.

- Thierry Guineberteau souligne une ambiguïté. Ce qui a été cassé est le fait que la certification soit confiée à un organisme privé. Il n'a pas l'impression que ce soit la certification elle-même qui a été pointée. Le gouvernement pourrait trouver un autre mécanisme pour que la certification soit organisée par un organisme public, mais qu'il faudrait quand même payer. Si cette dernière configuration était retenue, ce serait sur le budget des composantes.

- Christine Bernier rappelle que selon l'info de la présidence, c'est vraiment à l'équipe pédagogique de décider si cette UE certification en langue anglaise doit être maintenue dans la maquette de formation ou pas pour l'obtention des diplômes.

- Thierry Guineberteau ajoute qu'il faudrait le faire vite.

- Christine Bernier précise que pour l'instant cela avait été intégré dans les maquettes, elle est présente, la réflexion est de savoir si les responsables de formation veulent la maintenir ou pas.

-Philippe Cottier suggère de la neutraliser.

- Christine Bernier confirme qu'elle peut être neutralisée.

- Annick Peters Custot demande si cela se ferait en conseil de composantes.

- Christine Bernier rappelle que c'est le pôle qui est compétent pour tout ce qui concerne les maquettes. Comme il n'y a plus d'obligation, il y a un retour en arrière par rapport à la réglementation 2020, les équipes pédagogiques doivent décider si on la neutralise ou pas.

- Philippe Cottier précise qu'à partir du moment où les maquettes ont été votées, qu'elles s'appliquent et que l'année a commencé, il est impossible de les modifier donc le seul moyen sera une neutralisation.

- Thierry Guiberteau et Christine Bernier reviennent sur le fait que l'UE certification avait été demandée en février.

- Christine Bernier précise que cela interfère sur le coefficient total de maquette de formation, elle pense que cette UE était coef 1 et sans crédit ECTS.

- Alexandre Ronne intervient pour signaler que le coefficient de cette UE est de 0.

Echange entre divers membres du conseil à ce sujet car il y a divergence.

- Christine Bernier confirme qu'il est possible de la neutraliser.

9. Approbation par les composantes des modalités des contrôles des connaissances 2022-2023 (pour information)

Philippe Cottier informe que les MCC sont adoptées par les Conseils de Composantes, les maquettes sont approuvées et votées en Conseil de Pôle. Pour information, les Directeurs et Directrices de Composantes qui sont présents le savent maintenant donc il n'y a pas de discussion en Conseil de Pôle des MCC adoptées dans chacune des formations. Il y a un découplage statutaire concernant ces deux dimensions de nos formations.

10. Arrêt progressif du dispositif de remédiation Réus-Terre à l'UFR d'histoire (arrêt du financement par la Région Pays de Loire) (pour information)

- Philippe Cottier annonce que l'arrêt progressif du dispositif de remédiation Réus-Terre avec une persistance en troisième année. L'abandon du dispositif est progressif puisqu'il n'y a plus de financement par la Région des Pays de la Loire. Après une discussion avec Annick Peters-Custot et d'autres collègues, il semblerait intéressant quand même de pouvoir, à un moment donné, se pencher sur ces dispositifs, sur leur efficacité, sur la manière dont on les met en place, et sur l'intérêt qu'ils ont tels qu'ils sont mis en place aujourd'hui. Il y a d'autres dispositifs de ce type.

- Annick Peters-Custot indique que leur chargée de mission Gaëlle Hollande a fait un bilan assez décevant par rapport à l'investissement budgétaire.

- Philippe Cottier ajoute qu'il faudrait le confronter avec le dispositif de la loi ORE.

- Annick Peters-Custot répond qu'il a été confronté avec les « oui si » suivis par Gaëlle Hollande qui ont l'air de fonctionner un peu mieux.

- Philippe Cottier demande à regarder de plus près les chiffres.

- Annick Peters-Custot acquiesce et pense que le problème est lié au recrutement. Dans un cas comme dans l'autre, il y a des étudiants qui arrivent en L1 d'Histoire qui, de toutes façons, n'arrivent pas à passer la barre, en particulier du point de vue rédactionnel, le retard qu'ils ont cumulé lors de leur passage au lycée ne les prépare pas suffisamment à la rédaction, à l'écrit. Il serait sans doute souhaitable de mieux les étudiants destinataires de ces dispositifs en retenant ceux qui sont en

dessous des critères « normaux » de prérequis, mais pas trop éloignés. Quand ils ont pris trop de retard, il est difficile de le récupérer.

- Philippe Cottier constate qu'il n'y a pas d'autres commentaires à ce sujet.

11. Présentation de l'accord avec l'université UTAH (pour information et/ou validation)

- Philippe Cottier propose d'aborder le point formation et relations internationales avec la proposition d'une convention avec l'Université de l'Utah et donne la parole à Martine Stirling.

La convention qui est proposée concerne l'université de Utah. L'unité au sein de l'université l'Utah qui est plus particulièrement concernée est la David Eccles School of Business.

On propose un partenariat avec le master IDPP Internationalisation et Développement des PME PMI qui est dirigé par Christian Hounnoui à la FLCE. Ce master PME PMI a quelques années, il n'y a jamais plus d'une dizaine d'étudiants en principe. Comme ce master comprend un stage d'un semestre à l'étranger, un de nos étudiants avait trouvé un stage par le biais de la David Eccles Business School dans une entreprise américaine. Il a ensuite été recruté par le service DRI de la David Eccles School. Des liens se sont créés et la dirigeante de la David Eccles School of Business Mme Katherine Hoffman-Abby a proposé, en 2021, un partenariat.

Dans les grandes lignes, la durée proposée est de cinq ans, il y aurait échange d'étudiants. Tous les aspects sont dans la présentation, des aspects pour la recherche, l'organisation commune de conférences et de séminaires a déjà eu lieu. Mme Hoffman-Abby est déjà intervenue à plusieurs reprises dans des séminaires et des cours en Master à la FLCE dans le cadre des missions invitées. L'intérêt principal de cet échange est qu'il permettra à nos étudiants de Master IDPP d'aller aux États-Unis pour une période de six mois et de faire des stages. La David Eccles School a un important réseau d'entreprises partenaires ce qui offre une possibilité pour nos étudiants qui doivent faire un stage en entreprise.

Le problème principal qui se pose est le montant des frais pour évidemment étudier aux États-Unis. Ce point est encore en discussion avec la DEI.

Sur le principe de la réciprocité, nous recevrons des étudiants américains. Le problème est que le master IDPP à Nantes a un semestre de cours et un semestre de stage, ce qui pose question pour les étudiants venant des États-Unis qui resteraient un an.

C'est Christian Hounnoui qui a lancé cet échange. Pour l'instant, il n'est question que de mobilité étudiante, mais à moyen terme il serait question de mettre en place un double diplôme avec des mobilités à tous les niveaux, y compris pour les professionnels, et d'étendre l'accord à la Chambre de commerce qui est déjà très investie dans toutes les activités du Master IDPP. Ils sont régulièrement présents aux réunions d'information.

La fiche préliminaire a été soumise, les instructions sont encore un peu nébuleuses pour le processus de mise en place des partenariats avec la structure polaire. Martine Stirling en a parlé avec Isabelle Richard la semaine passée. Un vademecum est mis en place pour les procédures. Elle demande à Philippe Cottier de valider le principe de cette convention par le conseil de Pôle avant remontée à la DEI.

- Martine Stirling demande s'il y a des questions et présente les matières concernées, évidentes vu puisqu'il s'agit de la School of Business et du master internationalisation des PME PMI.

- Thierry Guineberteau demande si c'est un accord à l'échelle de l'université ou à l'échelle de la formation ou de la Composante.

- Martine Stirling confirme que c'est à l'échelle du master de la FLCE et plus particulièrement Master IDPP.

- Thierry Guineberteau ajoute que ce processus peut aller assez vite car il n'y a pas besoin d'attendre la position des autres pôles. Il précise que souvent il y a l'accord Cadre d'université à université, puis après les conventions entre composantes.

- Martine Stirling acquiesce mais précise aussi que dans le nouveau contexte, ce doit être validé en conseil de pôle. C'est pour cette raison qu'elle fait cette présentation, la fiche stagnait depuis un an à la DEI.
- Thierry Guineberteau souligne qu'ils ont des dossiers qui avancent lentement à la DEI : il y a du personnel en moins au service des relations internationales.
- Martine Stirling ajoute que le problème avec les RI est que souvent elle n'est pas mise au courant. Elle cite l'exemple du master Ethique confronté à des difficultés avec l'AEF et elle pense qu'elle devrait être systématiquement mise en copie de tous ces projets pour pouvoir faciliter la démarche. Les quatre personnes du secrétariat RI pourraient aider à faire avancer les dossiers. Elle n'est au courant que lorsqu'il y a un problème de dernière minute. L'idée de ce Vademecum est pertinente car il permettra de définir des étapes claires et cohérentes.
- Annick Peters- Custot trouve cela très bien mais interroge sur les solutions au problème pour le financement des déplacements étudiants.
- Martine Stirling répond que comme il y a déjà un précédent, Isabelle Richard est optimiste car elle a été impliquée dans les pourparlers depuis 2021 et lors des deux visites de Mme Katherine Hoffman-Abby. Elle pense que cela devrait se régler mais pose la question car il ne s'agit pas des mêmes frais qu'à Nantes.
- Philippe Cottier précise que par principe, il serait important que Martine Stirling soit dans la boucle pour tous les programmes RI. Il note l'exemple du master Ethique qui s'est développé un petit peu à côté, dès lors qu'il y a des problèmes d'inscription ou de forme de convention, c'est un peu tard, il faut réagir dans l'urgence, les collègues sont parfaitement au courant des dossiers. Donc par principe, si un programme avec une université étrangère se développe, il faut ajouter Martine Stirling dans la boucle, utiliser les personnes performantes du RI et éviter les navettes entre le DEI et les composantes pour gagner du temps.
- Thiery Guineberteau demande à disposer de ce vademecum assez rapidement. Il précise que cela va au-delà de cette assistance. Il peut avoir des collègues qui ont des projets et en tant que directeur de composante il n'est pas non plus au courant, il pense qu'il faudrait afficher beaucoup plus cette nécessité à l'échelle du pôle.

Fabienne Colombel arrive à 10h06.

- Philippe Cottier entérine cette information et ajoute qu'il faut faire cela pour tous les sujets, les sujets de formation aussi. Il sollicite de mettre les adjoints dans la boucle et rappelle qu'ils sont vraiment l'interface entre les VP, les différentes Commissions, les groupes de travail, etc. Ils peuvent être au courant d'un certain nombre de choses qui peuvent lui échapper. Donc il vaut mieux les mettre dans la boucle assez tôt.
- Philippe Cottier invite les membres du conseil à voter sur l'intention.
- Werner Wogerbauer n'a pas d'éléments, ni pour s'opposer, ni pour voter pour. Il propose d'attendre pour le vote d'avoir des informations sur le financement et la maquette.
- Martine Stirling précise qu'il s'agit d'un vote sur le principe et non les détails et les contenus. Cela fait déjà un an que le projet est en attente, la convention a déjà été signée par la direction. Le pôle doit s'exprimer sur le principe sinon la DEI n'avancera pas. Ce n'est pas pour valider un financement. La copie de l'accord proposé a été soumise au conseil de pôle. Il sera mis à disposition des membres sur Prodoc.
- Philippe Cottier invite au vote sur le principe de développer un accord-cadre avec l'université de l'Utah.

- Philippe Cottier relève que sur le principe, il s'agit de donner un feu vert au développement d'un travail pour rédiger cette convention avec l'université d'Utah. Ensuite, c'est la présidente qui valide.

Débat entre les membres sur la procédure précédente et actuelle.

- Werner Wogerbauer note que c'est une question de procédure. Si à l'avenir, par exemple, un département entre en pourparlers avec un partenaire étranger en vue d'un double diplôme ou d'un master tri-national, dans le cadre d'une institution européenne, à quel moment faut-il soumettre le projet au conseil ?

- Philippe Cottier répond que s'il est du ressort de se positionner sur les termes précis d'un programme avant que les accords soient signés par les parties, nous le ferons. Ce n'est pas le cas ici puisque les termes sont encore en discussion.

- Martine Stirling ajoute que c'est une sécurité supplémentaire parce qu'auparavant, par exemple, certaines personnes de la FLCE envoyaient des accords aux RI après avoir contourné tout le monde car ils allaient directement discuter avec la DEI. C'est ainsi qu'ils se sont retrouvés avec des accords farfelus, elle en a bloqué certains, notamment une proposition avec l'Iran qui ne tenait pas debout. Ils ont eu de toutes sortes de propositions diverses et variées qui, selon elle, n'étaient pas solides ou suffisamment argumentées.

- Delphine Coat-Prou précise cette démarche de validation et mise en visibilité a été proposée par Isabelle Richard. Martine Stirling est la seule directrice adjointe RI. Il n'en existe pas dans les autres pôles, notamment parce que les relations internationales sont un point fort du pôle humanité, cette procédure a été demandée pour éviter une déperdition d'information et qu'il y ait un cadrage de projets dès le départ, et éviter que les projets tournent n'avancent pas, perdus entre les différents services.

- Thierry Guineberteau ajoute que c'est ce qui se faisait auparavant devant le CURI. Un projet de double diplomation porté par l'IGARUN avait été présenté au CURI, ils avaient déjà eu des contacts avec leurs partenaires, mais tout n'était pas finalisé. Il y avait eu un accord de principe pour mettre en place cette double diplomation, il n'y avait aucun élément financier0 aucun moment ça n'était un engagement du CURI ou de l'université à financer des mobilités étudiantes, des mobilités d'enseignants, etc. Cela ne concernait que le cadrage. Il leur revenait de trouver des types de financement et les termes de l'accord.

-Philippe Cottier invite les membres du conseil à voter sur le fait que la FLCE développe un accord -cadre avec l'université de l'Utah:

VOTE à mains levées – 20 votants :

- **Opposition : 0**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

❖ **Le principe de l'accord-cadre est validé à l'unanimité.**

RESSOURCES HUMAINES

12. Nouveaux arrivants au pôle : E, EC et BIATSS (pour information)

- Une liste est en cours de constitution mais elle n'est probablement pas complète. Elle donne un aperçu du nombre de personnes qui arrivent au 1^{er} septembre au pôle, soit au sein des services mutualisés, soit au sein des composantes, il y a aussi des ATER. Voir le diaporama.

Le nombre de personnes nouvelles est assez important, le turn over au sein des services est significatif.

- Delphine Coat-Prou précise qu'Elise Thomas étant en congés parental, Anne Barrérie se retrouve responsable en interim à temps plein sur la Scolarité, Stéphanie Brachet qui arrive de l'INSPE, devient responsable des examens. L'année dernière a été très lourde pour Anne Barrérie, le recrutement de Stéphanie Brachet est une solution, elle a une expérience au sein de l'établissement.
- Annick Peters-Custot intervient au sujet de cette liste et précise qu'il y a aussi des arrivées dans les différents secrétariats, dans les composantes. Par exemple Sébastien Oizel part de la scolarité pour arriver au secrétariat d'Histoire.
- Sophie Belan ajoute qu'il en est de même pour la FLCE.
- Philippe Cottier précise qu'il n'y a pas eu de retour des composantes et que cette liste sera mise à jour sur la présentation.
- Jeremy Bezault demande que cette liste soit diffusée à tous les collègues du pôle Humanités.
- Delphine Coat-Prou approuve et précise que le secrétariat général du pôle Humanités diffusera la liste quand elle sera complète, c'est-à-dire quand tout le monde sera arrivé.

13. Révision des effectifs BIATSS : présentation des demandes au niveau polaire et volumétrie (pour information et/ou validation)

Le pôle s'est vu attribuer 5 supports. Il y a deux demandes d'ouverture de concours en catégorie C en Logistique, une demande (B) en Faculté en Psychologie (secrétariat pédagogique en B) et deux en FLCE (un catégorie C et un catégorie B).

- Annick Paters-Custot demande si on connaît la volumétrie pour les autres pôles ?
- Delphine Coat-Prou précise qu'il n'y a qu'un poste au Pôle Sociétés.
- Philippe Cottier revient sur la comparaison avec le Pôle Sociétés en indiquant que nous avons beaucoup de services communs.
- Delphine Coat-Prou demandera la volumétrie pour les deux autres pôles et précise que la DRH reviendra vers nous au sujet de nos cinq demandes.
- Annick Peters-Custot demande si le poste « Communication » est une création de poste.
- Delphine Coat-Prou précise que oui et que l'on cherche d'autres leviers pour avoir les moyens de recruter sur ressources propres pour ce poste.

FINANCES

14. Présentation du CPOM de pôle (pour information)

- Philippe Cottier rappelle que les composantes ont été contactées pour construire un CPOM avec deux volets : les subventions récurrentes et les projets structurants. Il n'est pas satisfait : dans l'urgence nous avons mené une consultation auprès de chaque composante pour connaître leurs projets mais la dimension structurante n'est pas assez travaillée.



On continue de travailler sur le projet de stratégie de pôle : on aura sur quelques années une visibilité de ce que nous souhaitons y inscrire.

L'enveloppe récurrente ne change pas, cela a été vu avec les Secrétaires Généraux de composantes, avec les mêmes montants que l'an passé (diapo 13).

La seconde partie est celle des projets structurants pour 50 000 €, nous arrivons à un montant global de demande à 47820 euros. Tout ce qui a été demandé par les composantes entre dans cette enveloppe (voir le détail sur le diaporama présenté)

- Sophie Belan questionne sur leur demande de réaffecter une subvention pour le CUD qui n'apparaît pas dans notre liste.
- Philippe Cottier répond qu'il a bien été pris en compte sur une autre enveloppe.
- Annick Peters-Custot demande si ces montants ont été acceptés
- Philippe Cottier répond par la négative.
- Delphine Coat-Prou rappelle qu'on a une enveloppe de 50 000 € (démarche différente des années passées).
- Annick Peters-Custot demande si cela peut être refusé
- Philippe Cottier précise que cela pourrait l'être.
- Delphine Coat-Prou explique que sur l'accueil des étudiants étrangers par exemple, elle a été questionnée sur l'articulation avec la DEI.
- Philippe Cottier précise qu'entre les enveloppes récurrentes et structurantes, on a regardé si l'on pouvait émarger sur d'autres budgets, hors CPOM. On est sur une mécanique d'organisation financière.
- Philippe Cottier aurait voulu passer cela au vote en juin, mais cela n'a pas été possible.
- Evelyne Levéziel a une question sur l'avant dernière ligne de la page 13 : une somme de 1000 €.
- Delphine Coat-Prou explique qu'elle correspond à la Commission numérique du Pôle, ou à l'organisation de journées thématiques.
- On a reproduit toutes les lignes définies l'année dernière.
- Annick Peters-Custot remarque que nous sommes au-delà de la somme allouée pour le récurrent de 1060 €.
- Delphine Coat-Prou répond que nous dépassons tous les ans ; Christine Bernier qui vient de la CAPEC nous confirme que nous avons déjà dépassé l'an dernier mais que cela a été accepté.
- Delphine Coat-Prou précise que si l'on a besoin d'un peu plus, nous reviendrons vers la CAPEC qui peut aller chercher d'autres subventions auprès des collectivités locales.
- Christine Bernier rappelle qu'on peut aussi basculer des budgets d'un pôle à l'autre.

LE PÔLE HUMANITES ET NANTES UNIVERSITE

15. Point sur le projet stratégique du pôle (pour information)

Philippe Cottier et l'équipe de direction espèrent avoir terminé le document du projet stratégique fin novembre –début décembre. Une stratégie qui permet de savoir où on va et à quel moment. Ce projet s'inscrit dans la stratégie de Nantes Université.

16. Rentrée des Composantes (pour information)

- Philippe Cottier revient sur des inquiétudes concernant l'attribution des salles.
- Delphine Coat-Prou va faire un point avec la collègue en charge de la réservation des salles mais demande à ce que les emplois du temps ne bougent plus. Ce à quoi Fabienne Colombel précise que ce n'est pas possible avec les vacataires.
- Annick Peters-Custot ne peut pas accepter des changements d'horaires. À 3 jours de la rentrée c'est impossible. Elle demande pourquoi les salles ne sont pas réservées sur les 11 semaines ? Les salles informatiques sont un vrai problème.
- Fabienne Colombel trouve qu'il y a une vraie dégradation par rapport à l'an dernier.
- Delphine Coat-Prou répond qu'elle entend les remarques et fait un point cet après-midi.
- Fabienne Colombel s'inquiète car la collègue n'a pas été présente pendant un jour.
- Elle n'est pas en arrêt maladie comme cela se dit mais a dû pendre un jour de congés.
- Béatrice Hébuterne demande si on peut embaucher quelqu'un pour l'épauler ?
- Jeremy Bezault répond que c'est possible à la FLCE, ce à quoi Delphine Coat-Prou répond que ce qui est possible pour une composante n'est pas évident à mettre en place pour 5 composantes et le SUL !
- Beatrice Hébuterne rapporte que la collègue de la réservation ne répond pas au téléphone.
- Delphine Coat-Prou rappelle que cette organisation n'est pas du fait de la collègue sur le poste, mais d'une politique depuis la rénovation du Tertre. Les emplois du temps de quelques composantes sont connus au 15 juillet, on ne les a pas tous : faut-il privilégier les composantes qui les ont envoyé en premier ? Depuis la mutualisation la nécessité de prendre en compte les composantes et le SUL où il y a beaucoup de changement est un vrai défi. Fabienne Colombel demande quelle est la solution ? On a banalisé le 22 septembre, on a besoin de solutions efficaces.

Mme Margetic quitte le CdP

- Annick Peters-Custot souhaite aborder la question de la surveillance des examens des étudiants en situation de handicap. Elle aimerait qu'il y ait une réponse collective, on ne confie pas cela aux enseignants. À un étudiant sous forme de tutorat payés avec les ressources de l'UFR ?
- Eric Schnackenbourg est d'accord pour surveiller les examens mais pas faire le secrétaire. Il considère que ce n'est pas son travail.
- Fabienne Colombel explique qu'il est impossible de faire du secrétariat et d'écrire des choses fausses quand on est l'enseignant de la matière concernée.
- Annick Peters-Custot complète qu'on leur demande de surveiller mais que ça n'est pas dans les obligations de service et que plusieurs directeurs et directrices ont fait part de leur mécontentement.
- Philippe Cottier rappelle que la circulaire est arrivée hier.
- Thierry Guineberteau s'interroge sur le fait que les étudiants doivent faire leur demande au plus tard 10 jours avant les examens.
- Annick Peters-Custot demande s'il n'y a pas de DirCompo Formation de prévue ?
- Philippe Cottier répond que non.
- Leslie de Bont n'a pas reçu la circulaire envoyée le 6 septembre par Virginie Tabonne.

QUESTIONS DIVERSES

- Philippe Cottier informe qu'une page web a été ouverte pour le Pôle et qu'elle sera renseignée pour tous les services mutualisés.
- Yann Lignereux présente un projet ERC porté par Christine LOMBEZ de l'UFR Lettres et langage. Il fait partie des 26 lauréats français et a pour thème la traduction en temps de guerre entre plusieurs pays européens et le conflit sur les traductions et les usages. Nous allons héberger le personnel qui suivra ce projet et les doctorants au château.
- Philippe Cottier détaille le recrutement prévu sur ce projet : ½ temps de gestionnaire de projet et ½ de gestionnaire financier.
- Pour conclure Philippe Cottier précise que les prochains Conseils de Pôle sont en salle 65 et 67. Pour des soucis acoustiques. Des micros tables ont été commandés pour faciliter les échanges au château.
- Fabienne Colombel fait remonter que les collègues voudraient des informations sur le pôle. Est-ce que cela va passer via la page web ?
- Philippe Cottier évoque une discussion avec Laurianne Guégan, nous avons une obligation de rédiger des PV qui seront prochainement publiés.
- Annick Peters-Custot rappelle leur rôle d'élus ou de représentants de composantes est aussi de transmettre les informations, propos qu'appuie Thierry Guineberteau.

Philippe Cottier clôture la séance à 11h22.

Le Directeur du Pôle Humanités

Philippe COTTIER



The stamp is circular and contains the text "Nantes Université" at the top, "BP 13327" on the left, and "44312 NANTES CEDEX 3" on the right. In the center is the university logo. A blue ink signature is written across the stamp.